

Compte rendu du conseil d'UFR SDL du 17 juin 2016

Présents : Brigitte Garcia, Marzena Watorek, Sandra Benazzo, Ewa Lenart, Ivani Fusellier, Dominique Levet, Marie Perini, Eva Saadat, Dominique Lacroix, François Lopez, Nadia Rabia, Claire Verdier, Jean Charconnet, Marie-Anne Sallandre, Nevena Jecmenica

Excusés : Isabelle Roy, Léa Nash, Saveria Colonna, Joaquim Brandao de Carvalho,

Invités : Elena Soare, Noam Faust

1. Validation du CR du conseil du 26 mars 2016 à l'unanimité.

2. Informations générales

—Retours sur la situation à Paris 8 (élections, présidence et conseils). La présidente termine son mandat le 8 juillet. La Rectrice de Créteil va nommer un administrateur provisoire qui officiera jusqu'aux élections, prévues le 18 octobre.

—Information sur la « césure » : ce dispositif, qui découle d'une circulaire du 22 juillet 2015, permet à un étudiant de suspendre ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle tout en conservant le statut d'étudiant. Une présentation de la césure est disponible sur le site de Paris 8 : <http://www.univ-paris8.fr/La-cesure>. Les étudiants doivent faire leur demande de « césure » avant le 9 septembre pour le premier semestre 2016-2017.

—Information sur l'arrêté relatif au Doctorat. Instauration d'un comité de suivi : un regard extérieur porté sur le déroulement des études doctorales. Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086&categorieLien=id>

—Décret Sélection M1/M2. L'UFR SDL a opté pour une sélection pour le passage entre le M1 et le M2. Nos critères de sélection doivent être envoyés à la CFVU pour le 24 juin. Ainsi, pour le parcours ILSF-F, les étudiants de Paris 8 ayant obtenu le M1 ne sont pas admis directement en M2 : ils doivent passer des épreuves de sélection également proposées aux candidats venant d'autres universités (épreuve écrite évaluant leurs compétences en français et leur connaissance de la culture sourde, entretien en LSF, entretien de motivation). Pour LADiLLS et DDL, la moyenne en M1 doit être d'au moins 12/20 et les candidats doivent présenter un projet de recherche de 2-3 pages assorti d'une bibliographie. La sélection se fait en fonction de la qualité du projet.

3. Prime pédagogique 2015

Il est proposé que la prime pédagogique allouée à l'UFR pour l'année 2015-2016 (4009, 18 €) soit répartie comme suit :

C. Beyssade : 531,83 € (responsabilité Licence, coordination et suivi des projets tutorés)

F. Encrevé : 531,83 € (co-responsable du Parcours ILSF-F du Master et suivi des stages de M2 de ce Parcours)

J. Charconnet : 490,92 € (responsabilité des stages en Licence)

N. Faust : 490,92 € (co-suivi des stages en Licence)

S. Burgat : 490,92 € (co-suivi des stages en Licence)

E. Soare : 490,92 € (co-suivi des stages en Master)

M. Watorek : 490,92 € (responsabilité mention Master SDL, suivi Parcours LADiLLS, présidence comité consultatif)

B. Garcia : 490,92 € (co-responsabilité du Parcours ILSF-F du Master et du DESU Professionnels Bilingues)

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil.

4. Préparation de la rentrée 2016-2017

—**Locaux** : il a été prévu que nous ayons les quatre salles allouées à l'UFR (A2261, A384, A311, A312) et l'une des salles modulaires, équipée et prévue pour 80 personnes.

—**Recrutements** : deux nouveaux MCF ont été recrutés : Fabian Santiago Vargas pour DAL et Yann Cantin pour LLS.

—**CRCT, congé de maternité, délégations, temps partiels** : Laurent Roussarie sera en CRCT au premier semestre, Isabelle Roy et Marie Perini en congé maternité au premier semestre. Ces absences ne sont pas compensées ; il faudra demander des heures complémentaires.

Brenda Laca sera à 50%, Sandra Benazzo à 80% et Marie Perini à 80% (second semestre).

Saveria Colonna sera en délégation pour la deuxième année.

Pour information : le premier dialogue budgétaire de l'UFR aura lieu le 20 juin, le 2nd vers octobre/novembre et l'arbitrage budgétaire en décembre.

—Nomination des responsables de formation

Licence SDL : Claire Beyssade, Laurent Roussarie

Licence professionnelle Enseignement de la LSF en milieu scolaire : Marie-Anne Sallandre, Brigitte Garcia

Master mention SDL : Marzena Watorek

Parcours DDL du master : Sandra Benazzo, Chantal Claudel, Mireille Prodeau

Parcours LADiLLS du master : Dylan Glynn, Fabian Santiago Vargas, Marzena Watorek

Parcours Interprétation LSF-français : Brigitte Garcia, Florence Encrevé

Master MEEF 2^d degré LSF : Sandrine Burgat, Yann Cantin

—**Redistribution des responsabilités** : Laurent Roussarie sera remplacé par Noam Faust pour les IP (réversions), secondé par Eva Saadat.

Concernant la commission pédagogique, une charge de travail importante est signalée par M-A Sallandre. Cela concerne le traitement des dossiers « Etudes en France » de candidats hors UE pour la licence. La présidente et les membres de la Commission Pédagogique ont dû traiter plus de 300 dossiers, en plus des dossiers papier de candidats UE et/ou résidant déjà en France. Est soulignée la nécessité de bien délimiter le périmètre de responsabilités pour chaque fonction.

S. Benazzo précise que ce sont à ce jour les responsables du Master qui s'occupent dans les faits des dossiers de candidatures papier et « Etudes en France » pour le Master.

A l'avenir, il faudra que tous les dossiers de candidatures soient traités par les responsables de formation, qui pourront redistribuer les tâches entre différents collègues. M-A Sallandre propose d'envoyer, d'ici septembre, des propositions concernant la charge de la Commission Pédagogique.

—**Stages licence et master** : les responsables des stages de la licence (Jean Charconnet, Noam Faust, Sandrine Burgat) ont simplifié le système de fiches prévu pour le suivi des stagiaires. Dorénavant, il y aura la convention de stage, une fiche de début, une fiche de fin et une fiche d'auto-évaluation. Le rapport de stage se présentera sous la forme d'un document de 2-4 pages, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. Il comportera une présentation du lieu du stage, du déroulement du stage, et devra attester une prise de recul par rapport à l'expérience vécue par le stagiaire. Les stages concernent dorénavant uniquement les étudiants de 3^{ème} année de licence. Les L2 ont à faire un projet tutoré. Il est noté qu'il faudra préparer un canevas commun pour ces projets.

J. Charconnet et N. Faust proposent de faire le point sur les stages au début de l'année et d'envoyer les informations à tous les enseignants. E. Soare ajoute qu'une réunion sur les stages avec les étudiants de Master est prévue à la rentrée : les étudiants seront informés par le forum des nouvelles de Moodle SDL.

B. Garcia et D. Levet proposent de faire en sorte de capitaliser les lieux de stages (licence et master). Il faudra également envoyer des mails, individuellement, à tous les tuteurs de stages, pour les remercier et tâcher de les « fidéliser ».

S. Burgat (qui n'a pas d'étudiants de L3 et n'est donc pas en lien avec eux) ayant fait savoir qu'elle souhaitait ne plus être chargée du suivi des stages, il est décidé que seuls Noam Faust et Jean Charconnet assureront ce suivi.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de note pour le stage en master. D. Lacroix validera le stage de master, en cochant la case correspondante, au moment de la validation du PV de master. Il n'y a pas de dérogation pour les stages en septembre. Cette dérogation concerne uniquement les mémoires.

—**Modalité de contrôle des connaissances** : ce point est reporté au 1^{er} conseil de la rentrée 2016-2017.

Compte rendu réalisé par Ewa Lenart et Brigitte Garcia

Brigitte Garcia, le 24 octobre 2016

R. Garcia
